

## ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Les termes utilisés dans le présent Contrat et qui figurent dans l'énumération ci-dessous, auront toujours le sens qui leur est donné au présent article et ce sans exception aucune, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel.

- 1.1. Commande :** Désigne tout acte de souscription aux Services effectué par l'Utilisateur via le Site Internet ;
- 1.2. Compte Client :** Désigne le compte utilisateur créé par l'Utilisateur sur le Site Internet, et à partir duquel l'Utilisateur a la possibilité de passer Commande de Services ;
- 1.3. Conditions Générales d'Utilisation ou CGU :** Désigne les présentes conditions générales d'utilisation ;
- 1.4. Conditions Générales de Vente ou CGV :** Désigne l'ensemble des conditions et modalités régissant la souscription aux Services par l'Utilisateur via le Site Internet. Les CGV sont consultables sur ledit Site ;
- 1.5. Données Personnelles :** Désigne toute information se rapportant à une personne physique et qui, au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), permet de l'identifier, que ce soit de manière directe ou indirecte.
- 1.6. Identifiants :** Désigne l'ensemble de la combinaison du nom d'utilisateur et d'un mot de passe associés, renseignés par l'Utilisateur afin de pouvoir accéder à son Compte Client ;
- 1.7. JURISVICTORIA :** Désigne l'entreprise individuelle de Monsieur Nicolas LAUZERAL, enregistrée sous le numéro SIREN 880 150 859, domiciliée 3 allée du Niger – 31000 TOULOUSE, éditrice du Site Internet.
- 1.8. Politique de Données Personnelles :** Désigne l'ensemble des conditions et modalités régissant la collecte et le traitement des Données Personnelles de l'Utilisateur par JURISVICTORIA. La Politique de Données Personnelles est consultable sur le Site ;
- 1.9. Services :** désigne toute prestation de formation en droit public proposée par JURISVICTORIA via le Site Internet ;
- 1.10. Site Internet ou Site :** désigne le site internet édité par JURISVICTORIA, accessible à l'adresse URL suivante : <https://jurisvictoria.fr/>, via lequel l'Utilisateur a la faculté de passer Commande de Services ;
- 1.11. Tiers :** Désigne toute personne physique ou morale non partie aux présentes CGU ;
- 1.12. Utilisateur :** Désigne indifféremment le simple visiteur du Site Internet ou la personne titulaire d'un Compte Client ;

## ARTICLE 2 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGU ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles d'une part, JURISVICTORIA met à la disposition de ses Utilisateurs le Site Internet et d'autre part, la manière par laquelle l'Utilisateur peut créer, accéder et utiliser son Compte Client.

Toute connexion au Compte Client, de même que le simple accès à l'adresse URL [https://jurisvictoria.fr/](https://jurisvictoria.fr) implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

## ARTICLE 3 - COMPTE CLIENT

### 3.1. Création du Compte Client

Pour pouvoir passer commande de Services, l'Utilisateur devra tout d'abord créer un Compte Client, en suivant le processus d'inscription proposé sur le Site Internet.

Il doit alors renseigner de bonne foi l'ensemble des informations demandées dans le formulaire d'enregistrement de création de Compte, conformément à la procédure décrite sur le Site Internet. Ces informations portent sur les éléments suivants :

- Prénom ;
- Nom ;
- Formation juridique suivie ;
- Numéro de téléphone ;
- L'adresse e-mail ;
- Adresse postale ;
- Adresse de facturation ;
- Mot de passe choisi ;

Puis l'Utilisateur confirme avoir lu et accepter les présentes CGU, et la Politique de Données Personnelles, en cochant les cases dédiées à cet effet.

A la suite de la validation du formulaire, JURISVICTORIA adresse alors à l'Utilisateur un email confirmant la création du Compte Client, lequel contient un rappel de ses Identifiants (adresse email et mot de passe qu'il a indiqués).

### 3.2. Utilisation du Compte Client

L'Utilisateur peut accéder à son Compte Utilisateur en s'authentifiant sur le Site Internet grâce à ses paramètres de connexion.

Depuis cet espace, l'Utilisateur a la possibilité de passer Commande de Services. Il peut en outre visualiser la disponibilité des places pour une session de formation, les Commandes déjà réalisées et celles en cours, et mettre à jour ses coordonnées.

Lorsque l'Utilisateur réalise une Commande, plusieurs informations complémentaires lui sont demandées :

- Identification du Service commandé ;
- Contenu du Service ;
- Date de réalisation du Service ;
- Créneau horaire de réalisation du Service.

Il appartient à l'Utilisateur de vérifier la validité des informations qu'il indique lors de son authentification sur le Site Internet, notamment de l'adresse e-mail communiquée dans le formulaire d'inscription, dans la mesure où ces informations permettent l'identification de son Compte.

En cas d'informations erronées, il se peut que l'Utilisateur ne soit pas en mesure d'accéder à son Compte Client, sans que la responsabilité en incombe à JURISVICTORIA.

### **3.3. Responsabilité des Identifiants**

Chaque Identifiant est personnel et confidentiel. L'Utilisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les Identifiants et à ne pas les divulguer sous quelle que forme que ce soit.

A ce titre, l'Utilisateur s'engage à informer sans délai et par tout moyen JURISVICTORIA d'une utilisation non autorisée des Identifiants.

## **ARTICLE 4 - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

### **4.1. Propriété du Site Internet**

L'ensemble des éléments composant le Site Internet restent la propriété de JURISVICTORIA et l'Utilisateur reconnaît qu'il n'acquiert au titre des présentes, aucun autre droit que ceux stipulés à l'article 4.2. ci-après.

Ainsi, JURISVICTORIA conserve la propriété de tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux marques, photographies, textes, commentaires, illustrations, images animées ou non, séquences vidéo, sons, ainsi que toutes les applications informatiques qui pourraient être utilisées pour faire fonctionner le Site Internet et plus généralement tous les éléments reproduits ou utilisés sur le Site Internet.

Toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation partielle ou totale de ces éléments sans l'autorisation préalable et écrite de JURISVICTORIA est totalement prohibée.

### **4.2. Licence d'utilisation du Site Internet**

JURISVICTORIA concède à l'Utilisateur un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation du Site Internet pendant toute la durée d'utilisation du Site et pour le monde entier.

L'accès et d'usage du Site Internet n'est concédé que dans le seul et unique but de permettre à l'Utilisateur son utilisation, à l'exclusion de toute autre finalité, et dans la limite des droits que lui aura concédés JURISVICTORIA. Le droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre les fonctionnalités du Site conformément à leur destination, via une connexion à un réseau de communications électroniques.

L'usage du Site Internet par l'Utilisateur doit être conforme aux dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

L'Utilisateur s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute copie, reproduction, adaptation, modification, suppression, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, mise à disposition de tiers de tout ou partie des éléments composant le Site Internet, sans que cette liste soit limitative.

## **ARTICLE 5 - RESPONSABILITE**

JURISVICTORIA s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à mettre le Site Internet à disposition de l'Utilisateur. Sa responsabilité ne peut être engagée en cas de défaillance, panne, difficulté ou interruption de fonctionnement, empêchant l'accès au Site ou à une de ses fonctionnalités.

Le matériel de connexion utilisé par l'Utilisateur pour accéder au Site Internet est sous la seule responsabilité de ce dernier. Il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger son équipement et ses données.

JURISVICTORIA ne pourra donc être tenue responsable de tout dommage indirect éventuellement subi par l'Utilisateur. En particulier, la responsabilité de JURISVICTORIA ne pourra être recherchée s'agissant de :

- Les conséquences du non-respect des CGU par l'Utilisateur ;
- L'exactitude des données fournies par l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation du Site Internet;
- Les conséquences en cas de défaillance et/ou faille de sécurité des équipements de l'Utilisateur.

## **ARTICLE 6 - MODIFICATION DES CGU**

JURISVICTORIA se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGU. Dans cette hypothèse, l'Utilisateur en sera préalablement informé par email à l'adresse associée à son Compte.

L'Utilisateur a la possibilité de consulter la dernière version des CGU à tout moment depuis son Compte Client.

L'utilisation du Site Internet postérieurement à l'entrée en vigueur des nouvelles CGU, telle qu'indiquée par email par JURISVICTORIA, vaudra acceptation sans réserve de l'ensemble de leurs dispositions par l'Utilisateur.

## **ARTICLE 7 - NON – RESPECT DES CGU**

En cas de violation par l'Utilisateur de l'une quelconque des dispositions des présentes CGU, JURISVICTORIA se réserve le droit de clôturer le Compte de ce dernier, sans préjudice des indemnités qui pourraient lui être réclamées.

## **ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE - NOTIFICATIONS**

Pour les besoins des présentes, JURISVICTORIA élit domicile à l'adresse indiquée en tête des présentes, et l'Utilisateur, à l'adresse renseignée au sein de son Compte Client.

Chacune des parties s'engage à informer immédiatement et par écrit l'autre partie de tout changement à ce sujet.

En outre, les parties reconnaissent la validité et la force probante des courriers électroniques, des SMS, et des notifications et documents numérisés notifiés ou échangés entre elles via le Site Internet, ainsi que de tous enregistrements électroniques conservés par JURISVICTORIA dans le cadre des services délivrés via le Site Internet.

## **ARTICLE 9 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

Les présentes CGU sont régies par le droit français.

En cas d'absence de résolution amiable d'un litige né entre les parties, le litige serait porté à la connaissance du tribunal matériellement et territorialement compétent dans les conditions de droit commun.